



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE EN GRECE

FICHE GRECE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur en Grèce est dispensé dans les Universités (Établissements d'Enseignement Supérieur - AEI), et les Établissements Supérieurs d'Enseignement Technologique (ATEI).

1) Statut légal de l'enseignement supérieur

L'Université hellénique (AEI) et les Établissements Supérieurs d'Enseignement Technologique (ATEI) sont des institutions de droit public. D'ailleurs, l'Etat grec ne reconnaît aucune institution d'enseignement supérieur privée (article 16 de la constitution).

L'enseignement supérieur hellénique est toutefois confronté de fait à la multiplicité d'antennes privées d'universités étrangères qui dispensent un enseignement 'en franchise', et dont les diplômes, s'ils sont délivrés par des universités européennes, donnent accès aux droits professionnels, mais non à la reconnaissance académique. La loi de 2008 légalise, sous certaines conditions, les « collèges » qui collaborent avec des universités européennes, sans les doter du statut d'établissement d'enseignement supérieur et les reléguant dans la catégorie des « centres de formation post-lycée ». A l'heure actuelle, 2 « collèges » francophones ont obtenu une licence d'exploitation (accréditation)¹.

L'Université hellénique et les ATEI sont supervisés et financés par l'Etat grec, via le Ministère de l'Education, de la Formation continue et des Cultes, mais ils sont dotés d'une autonomie de gestion qui s'est vu accrue suite à la loi sur l'enseignement supérieur votée en août 2011.

2) Gouvernance politique

Depuis 2009, dans le cadre de la réforme de l'administration publique grecque, le Ministère de l'Education et des Cultes a connu une restructuration importante de son organigramme. Dans un souci de diminution drastique des dépenses et de la bureaucratie, une loi votée en 2012 instaure une complète refonte de l'administration centrale et décentralisée du Ministère conduisant à une diminution de 44% des directions administratives.

Par ailleurs, le Secrétariat Général à la Recherche et la Technologie, jusqu'alors sous la tutelle du Ministère du Développement, est désormais supervisé par le Ministère de l'Éducation. En plus des universités, les services centraux du Ministère supervisent désormais la gestion financière ainsi que la gestion des ressources humaines des organismes de recherche en Grèce.

D'après le nouvel organigramme du Ministère (décret présidentiel d'août 2014), l'enseignement supérieur relèvera d'une direction générale et les relations internationales d'une direction indépendante (Mise en application et nominations prévues pour la fin de l'année 2014).

Le Ministère de l'Education et des Cultes a également sous son autorité:

¹ Collège français de Grèce (IDEF) collaborant avec l'université Paris 13 et Collège René Descartes, représentant le CNAM.

Le New-York College, qui collabore avec des universités américaines et anglo-saxonnes, propose également un master en tourisme de l'Université de Toulouse 1 et 4 MBA de l'École Supérieure de Gestion

Le City Unity College, proposant lui aussi des formations d'universités américaines et britanniques, a un partenariat avec l'université de Strasbourg pour une formation en traduction et une autre en STAPS

Le Collège iCON International Training s'affiche comme le représentant de l'ESCP Europe et proposera en 2014 une formation en partenariat avec le Campus de Londres.

- l'Agence hellénique pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ΑΔΙΠ) (cf § 6)
 - le Conseil national de l'Éducation (ΕΣΥΠ),
 - le Conseil de l'Enseignement Supérieur (ΣΑΠΕ) et le Conseil de l'Enseignement Technologique (ΣΑΤΕ), qui ont pour fonction de faire des propositions au gouvernement dans les domaines suivants :
- ⇒ création, suppression, fusion, organisation et fonctionnement des établissements, de leurs écoles et départements,
 - ⇒ orientation professionnelle et valorisation des personnels de recherche,
 - ⇒ répartition des crédits et des postes par discipline,
 - ⇒ définition des principales orientations de recherche,
 - ⇒ coordination des activités des universités,
 - ⇒ droits professionnels,
 - ⇒ définition des études,
 - ⇒ fonctionnement des programmes éducatifs,
 - ⇒ orientation professionnelle et la valorisation des effectifs techniciens du pays.

Le Conseil de l'Éducation Supérieure est composé de représentants de la société civile, de la communauté scientifique, des ministères et des partis politiques.

Le Conseil de l'Enseignement Technologique est composé des présidents des ATEI, des représentants des ministères concernés, de la communauté scientifique, des organismes professionnels, des collectivités locales et des partis politiques représentés au parlement.

Les Conseils Régionaux de l'Enseignement Supérieur, enfin, sont composés du Préfet de Région, du Conseil de l'ATEI, de représentants des communautés de communes, du monde professionnel et agricole, des organisations syndicales, d'étudiants et de membres de l'association du personnel enseignant de l'ATEI.

3) Organisation administrative de l'université et des ATEI

Les universités (AEI) et les ATEI grecs sont organisées en Facultés, elles-mêmes divisées en Départements.

Avec la loi de 2011, la faculté est la cellule de base du fonctionnement administratif et académique de l'Université. Elle réunit des disciplines proches et assure la coordination de la recherche et des formations dans une logique de pluridisciplinarité. Elle délivre les diplômes. Cette loi prévoit également la création d'écoles doctorales et de facultés d'enseignement tout au long de la vie, mais ces entités n'ont pas encore vu le jour.

Dans les années 80, la création d'universités ou d'ATEI en province s'inscrivait, pour les gouvernements, dans une politique de développement régional, pour pallier le phénomène d'exode rural qui a marqué les années d'après-guerre. Or, dans un pays où le tiers de la population est concentré dans la capitale, beaucoup de départements ou de ATEI implantés dans les villes de province sont boudés par les étudiants et constituent pour le budget de l'éducation nationale un coût injustifié en période de crise. Le gouvernement actuel étudie par conséquent une complète refonte de la carte universitaire qui devrait conduire à la fermeture de plusieurs départements et AEI ainsi qu'à la fusion de plusieurs facultés (plan ATHENA).

La loi de 2011 autorise les universités à ouvrir des annexes à l'étranger.

4) Modes de gouvernance de l'enseignement supérieur

La loi de réforme de l'enseignement supérieur, votée en août 2011 et amendée en 2012, bouleverse un système qui était caractérisé par une très forte centralisation et une gouvernance démocratique laissant aux étudiants 30% des sièges dans les conseils.

La loi confère aux universités une large autonomie : l'organisation et le fonctionnement de chaque université font l'objet d'un cadre réglementaire appelé « organisme », sanctionné par un décret présidentiel.

La gouvernance des établissements d'enseignement supérieur est désormais confiée à :

- a) un Conseil d'Administration, composé de 15 membres, dont 9 appartenant à l'établissement (8 professeurs et 1 étudiant) et 6 extérieurs, élus suite à un appel à candidature. Le mandat du C.A est de 4 ans. Le C.A. détermine la stratégie et la politique de l'université. Il approuve et contrôle le budget. Il supervise la société anonyme qui peut désormais être créée pour gérer les fonds privés (Cf. III, 3).
- b) au recteur de l'université, de nationalité hellénique, élu par les professeurs de l'université après appel à candidatures international et élaboration d'une liste restreinte par le C.A. Son mandat est de 5 ans et non renouvelable immédiatement après. Doté de très larges pouvoirs, il dirige l'établissement et participe au C.A. sans droit de vote. Il rédige les statuts de l'« organisme » et du règlement intérieur qui seront entérinés par

le C.A. Il élabore le budget annuel. Il est responsable, avec le sénat de l'université qu'il préside, de la politique pédagogique et scientifique de l'établissement. Il est responsable de l'ordre public et de la sécurité au sein de l'université. L'asile universitaire (acquis à la chute de la dictature en 1974) a été supprimé.

c) le sénat de l'université est l'assemblée générale de l'université, composée du Recteur, des doyens, des présidents des départements (2 par facultés, pour 2 ans, à tour de rôle), de 3 représentants d'étudiants élus, des représentants des personnels administratifs. Il est chargé de définir la politique éducative et de recherche de l'établissement et d'approuver l'exécution des programmes de recherche, de formation et des projets de développement ayant fait l'objet de financement, d'approuver le contenu des programmes d'études, de décider ou initier la mise en place de coopérations avec d'autres établissements du pays ou étrangers.

Autre facteur d'autonomie, la création d'un nouveau master dans une université ne sera plus soumise à l'accréditation préalable de l'administration centrale du Ministère. Cette plus grande autonomie s'accompagne d'une incitation par le Ministère à la création de nouvelles formations payantes et en anglais afin d'attirer des étudiants étrangers dans les universités grecques.

5) Droits ouverts aux étudiants

Les étudiants de l'enseignement supérieur ont droit aux prestations sociales suivantes :

- ⇒ couverture maladie,
- ⇒ accès gratuit aux résidences et restaurants universitaires,
- ⇒ bourses sur critères sociaux et d'excellence,
- ⇒ crédits individuels et soutiens économiques.

Un système de bourses compensatoires sera mis en place ainsi que des prêts à taux zéro accordés par les banques, mais garantis par l'État.

La loi de 2011 instaure un Médiateur étudiant.

6) Politique qualité et transparence

Par la loi 33 74 du 2 août 2005, est instauré un système national d'évaluation de l'enseignement supérieur avec la création de l'Agence hellénique pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur (http://hkaa.gr/index_en.html).

La loi de 2011 élargit les compétences de cette agence qui sera seule chargée d'habiliter les formations dispensées dans les universités ainsi que les programmes de coopération avec des universités étrangères. Elle porte désormais le titre « *Hellenic Quality Assurance and Accreditation Agency* » (HQAA). Elle peut avoir recours à des experts étrangers ou des agences étrangères.

Les évaluations des départements universitaires sont en ligne en anglais sur le site <http://www.hkaa.gr/index.php?lang=en>

La loi de 2011 prévoit la création, dans chaque AEI, d'un bureau d'assurance qualité, responsable de l'élaboration d'un système interne d'assurance qualité, de la mise en place d'une évaluation externe et de l'habilitation des formations. L'évaluation des enseignants devrait se faire tous les 5 ans et des primes pourront être accordées aux plus méritants.

La même loi oblige les universités à mettre en ligne sur leur site toutes les décisions administratives, la gestion financière et le rapport annuel du recteur et des doyens.

7) Reconnaissance des diplômes étrangers.

⇒ La reconnaissance des diplômes étrangers relève de la compétence du DOATAP (NARIC grec) (loi du 1^{er} avril 2005), avec pour objectifs la rapidité (60 jours maximum pour la reconnaissance d'un diplôme) et la transparence; le *principe de comparabilité des cursus* l'emporte sur celui de leur identité. (<http://www.doatap.gr>).

⇒ La reconnaissance des périodes d'études est du ressort des établissements d'enseignement supérieur;

⇒ La section de la reconnaissance des qualifications professionnelles (SAEI), assure la reconnaissance professionnelle des diplômes étrangers de l'enseignement supérieur et l'application en Grèce des directives européennes.

Conformément au décret présidentiel 38/2010 (amendé par les lois 4093/2012 et 4111/2013) cet organisme est en charge de la reconnaissance professionnelle des diplômes des universités européennes délivrés par les collèges privés.

Il existe donc 2 types de reconnaissance :

- La reconnaissance des qualifications professionnelles, conformément à la Directive européenne 36 de 2005 pour les professions réglementées (ingénieur civil, avocat, psychologue...)
- La reconnaissance professionnelle des diplômes d'universités européennes qui ne débouchent pas sur des professions réglementées (ex. gestion, marketing, informatique...)

Cependant, les universités et les ATEI grecs ne reconnaissent pas les formations dispensées dans les Collèges. Les diplômés des Collèges qui veulent poursuivre leurs études ne peuvent donc le faire que dans une université étrangère.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

1) Modes d'accès à l'enseignement supérieur

Le lycée est le portail majeur d'accès à l'enseignement supérieur avec la délivrance du diplôme Apolytirio – équivalent du baccalauréat – en fin de cycle.

Le lycée hellénique est organisé autour d'une première année d'enseignement général, puis de deux années d'enseignements orientés vers une des filières littérature, sciences ou technologie.

Les études secondaires sont sanctionnées par le diplôme d'études secondaire "Apolytirio".

Jusqu'en 2010, la moyenne générale de l'Apolytirio était le résultat du contrôle continu de la terminale et des notes obtenues au concours national d'entrée à l'université. L'obtention de l'Apolytirio était donc indissociable des résultats obtenus au concours national d'entrée à l'université. Un élève grec de terminale ne pouvait pas obtenir de diplôme de fin d'études secondaires sans passer le concours national d'entrée à l'université.

Depuis mai 2011, les élèves de terminale ont la possibilité d'obtenir l'Apolytirio sans passer le concours national d'entrée à l'université. La moyenne de ce diplôme résulte du contrôle continu ainsi que des résultats obtenus aux examens définis par l'établissement. Ce diplôme de fin d'études secondaires ne donne pas accès à l'enseignement supérieur hellénique. Les élèves grecs qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur de leur pays doivent passer le concours national d'entrée à l'université. Ceux-ci choisissent donc d'obtenir un Apolytirio qui tient compte des notes obtenues au concours national d'entrée à l'université.

L'accès à l'enseignement supérieur est donc soumis à la réussite au concours panhellénique (la note exigée pour l'entrée dans un département est fonction de l'attractivité de ce département. Plus un département est demandé par les candidats, plus la note est élevée).

Pour les ATEI, une filière d'accès parallèle a été mise en place pour les élèves des Unités d'Enseignements Techniques (TEE), après obtention d'examens nationaux dans deux matières de l'enseignement général et une spécialité.

Depuis 2010, la note minimum de 10/20 aux examens nationaux de fin de lycée (*concours panhellénique classant*) n'est plus exigée pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Afin de contrer la concurrence du privé, de limiter l'exode des étudiants et de réformer un système jugé impopulaire qui empêche trop souvent les étudiants de suivre la filière de leur choix, l'actuel gouvernement a instauré un dialogue national avec toutes les parties prenantes sur le thème de l'accès à l'université.

2) Cursus et filières d'enseignement

Architecture des formations : 3 cycles

- L'Université hellénique délivre un diplôme de fin d'études qui s'acquiert au bout de 8 à 12 semestres d'enseignement suivant les filières, le *Ptychio*, 240 ECTS (4 années).

Cependant, la loi de 2011 ouvre une fenêtre à l'harmonisation européenne jusque-là combattue par les syndicats étudiants et une partie des enseignants : la loi laisse la liberté aux universités qui le souhaitent d'organiser un cycle court intermédiaire, correspondant à 120 ECTS maximum, sanctionné par un certificat de formation courte qui n'a cependant pas valeur de diplôme.

- Le cursus universitaire peut être prolongé par une formation post-diplômante (*Metaptychiako diploma* ou diplôme de spécialisation), d'une durée d'un ou 2 ans selon les disciplines, équivalent du Master 2, qui permet après son obtention de postuler pour un doctorat.

La formation d'ingénieur, quant à elle, dure 5 ans + spécialisation de 1 ou 2 ans.

- *Le Didaktoriko* : doctorat (3 ans) avec cours obligatoires.

Jusqu'à présent les Masters 2 sont soit financés par le budget annuel du Ministère de l'Education, de la Formation Continue et des Cultes, soit par le Programme Opérationnel « Education » du Cadre

Communautaire d'appui (2007-2013), soit par des droits de scolarité payés par les étudiants (entre 2 000 et 9 000 euros).

L'adoption du système des ECTS, obligatoire dans tous les AEI depuis 2006, mais pas en vigueur dans la pratique dans toutes les universités, est formellement imposée dans la loi de 2011.

Les études sont organisées en semestres d'une durée de 13 semaines. Afin de mettre fin au phénomène des étudiants « éternels », la loi autorise à une prolongation de la durée des études qui ne devra pas excéder 4 semestres.

Université généraliste

Les formations universitaires sont organisées autour de cinq filières principales d'enseignement et de recherche :

- ⇒ Les Sciences Humaines et Sociales regroupent la Théologie, les Langues Étrangères, la Littérature, les Sciences Sociales et Politiques, le Droit, le Théâtre, la Musicologie, et les Sciences de l'Éducation ;
- ⇒ Les Sciences Exactes regroupent la Biologie, la Géologie, la Géographie, l'Agronomie, les Sciences de la Mer, l'Informatique et les Communications, les Mathématiques et Mathématiques Appliquées, la Chimie, la Physique, les Statistiques, les Sciences de l'Environnement et l'Épistémologie ;
- ⇒ Les Sciences de l'Économie et de l'Administration s'organisent autour d'enseignements en Économie Agricole, Européenne, et Internationale, mais aussi en Marketing, Gestion des Transports Maritimes, et Administration Bancaire et Financière ;
- ⇒ Les Sciences de la Santé s'articulent autour de la Biologie, des Biotechnologies, de la Pharmacie et des domaines classiques de la médecine ;
- ⇒ Les Sciences Technologiques reprennent enfin les domaines classiques de l'Ingénierie, mais aussi de l'Architecture et l'Aménagement du Territoire.

Enseignement Supérieur Technologique

Les ATEI délivrent leurs diplômes après 8 semestres d'études théoriques et appliquées, et un stage pratique dans la spécialité enseignée. Les diplômés d'ATEI peuvent, à hauteur de 10% par département, entrer à l'Université au niveau du 3ème semestre d'études. *Depuis la loi sur les études post-diplômes de 2008, les ATEI sont autorisés à mettre en place des Metaptychiako (Masters 2).*

Ils sont organisés autour des mêmes filières d'enseignement que les Universités mais, dans une perspective professionnalisante. Ainsi, dans les Sciences Humaines et Sociales sont enseignés le Travail Social, la Puériculture, ainsi que les Musiques Populaires et Traditionnelles. Dans les Sciences Exactes, la Pisciculture, l'Agriculture Biologique ou l'Agriculture sous serre constituent plusieurs des départements d'études. Les Sciences Technologiques quant à elles, regroupent aussi bien des enseignements en Photographie, Graphisme, Acoustique, ou Œnologie, qu'en Technologie du Pétrole, Génie Civil, Informatique Industrielle ou Télécommunications.

Dans les ATEI, l'enseignement des Sciences Technologiques reste prédominant. Les filières de Sciences de l'Économie et de l'Administration sont également nombreuses: en nombre d'étudiants, elles dépassent les Sciences et Technologies.

Cf. Annexe 1

III – Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

1) Croissance structurelle de l'enseignement supérieur

Selon le dernier rapport de l'Agence hellénique pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur (HQAA), la Grèce est à la 1^{ère} place des pays de l'U.E. quant au pourcentage d'étudiants par rapport à la population totale, soit 29,4% (moy. Europ. 18,45)².

Cependant, les prévisions indiquent une diminution probable du nombre d'étudiants de 8,5% pour 2015, de 16% pour 2020 et de 17,3% pour 2015.

Les étudiants représentaient en 2011 40% des jeunes de la tranche d'âge 20-29 ans (alors qu'ils n'étaient que 13% en 1995)

² Cependant, ce chiffre doit être nuancé, car il prend en compte les étudiants « éternels ».

Depuis 1996, l'enseignement supérieur hellénique a connu une grande croissance aussi bien démographique que structurelle mais cache de fortes distorsions entre étudiants actifs et d'autres étudiants, parfois inscrits pour bénéficier du statut étudiant mais qui ne suivent plus les cours. En raison de la crise économique, cependant, le gouvernement actuel a fait voter une loi en septembre 2014 limitant le nombre d'années autorisées pour l'obtention d'un diplôme (la prolongation de la durée des études sera limitée à 4 semestres). Suite à cette loi, dont l'application devrait être achevée en 2015, on estime à environ 118 000 le nombre d'étudiants qui devraient être rayés des listes.

La croissance démographique de ces dernières années s'est accompagnée d'une croissance structurelle. De 1993 à 2005, 5 universités ont été créées pour atteindre le nombre de 23 universités, le nombre de départements universitaires a augmenté d'un tiers, le nombre de filières de troisième cycle de 350% et le nombre d'enseignants chercheurs de 46%.

La dernière université créée (2005) est l'Université Internationale de Grèce qui dispense un enseignement exclusivement en anglais à destination d'étudiants non Grecs.

Malgré cette progression, le nombre d'étudiants par professeur est de 50, alors que la moyenne européenne est de 17,8.

Sur la même période, 3 ATEI ont été fondés pour atteindre le chiffre de 15. Le nombre de départements a augmenté de 40%, et le nombre d'enseignants chercheurs de 35%.

Cependant la répartition géographique de ces nouveaux établissements qui répondait essentiellement à une logique de développement régional dans les années 80-90 est aujourd'hui remise en question par le nouveau gouvernement qui, pour réduire les déficits, cherche à fermer les départements très excentrés qui ne sont pas rentables et regrouper des facultés afin de créer des pôles d'excellence. Cette recomposition de la carte universitaire appelée « Plan Athéna » a fait passer le nombre de départements de AEI de 289 à 258 et le nombre de départements de ATEI de 245 à 147.

En 2011, le financement public de l'éducation s'élevait à 4,08% du PIB, soit bien en-dessous de la moyenne européenne (5,34%) (Source : EUROSTAT). Cependant, les dépenses publiques pour l'enseignement supérieur représentaient 0,91% du PIB, pourcentage légèrement supérieur à la moyenne européenne de 0,86%.

Néanmoins, du fait de la crise économique, ces dépenses ont baissé de 25% entre 2011 et 2012 portant le pourcentage à 0,73% du PIB en 2012 (Source : Eurydice - Funding of Education in Europe 2000-2012: The Impact of the Economic Crisis - 2013) et à 0,56% en 2013. L'investissement public par étudiant est passé de 4 887€ en 2008 à 4 607 en 2010, soit une baisse de 5,7%.

Les financements issus du 6^{ème} PCRD (2000-2006) ont joué un rôle primordial pour l'enseignement supérieur: ils se sont élevés à 960 M€. Dans le cadre du 7^{ème} PCRD, la Grèce a obtenu un soutien à hauteur de 481,91 millions d'euros (projets retenus impliquant des partenaires grecs jusqu'en 2011), plaçant le pays en 9^{ème} position au niveau européen. Ces financements bénéficient dans une large mesure à des établissements d'enseignement supérieur.

Ces déficiences du système éducatif ainsi que l'existence du concours d'entrée à l'université expliquent le fort taux d'expatriation des jeunes Grecs qui s'élève à 5,8%, tandis que la moyenne européenne est de 2,8%. Enfin, la Grèce détient l'un des taux les plus élevés de chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur au sein de l'U.E.

→ Ainsi, l'enseignement supérieur hellénique représente aujourd'hui :

- ⇒ 21 universités, 1 université ouverte, 1 université internationale,
- ⇒ 15 ATEI,
- ⇒ 543 masters 2 dans les AEI en 2013,
- ⇒ 517 filières de troisième cycle universitaire,
- ⇒ 19 instituts de recherche,
- ⇒ 178 817 étudiants actifs inscrits en 2012-2013 dans les universités.
- ⇒ 117 289 étudiants actifs inscrits en 2012-2013 dans les ATEI
- ⇒ Nombre de nouveaux étudiants admis dans l'enseignement supérieur sur décision du Ministère en 2013 : 69 288 au lieu de 76 094 l'année précédente, soit une baisse de 8,94% qui touche en particulier les TEI (baisse de 28,1% par rapport à 2012, tandis que le nombre d'étudiants admis à l'université augmente de 4,76%)

- ⇒ 10 804 enseignants chercheurs dans les AEI et 6 471 enseignants en ATEI en 2012-2013 (alors qu'ils étaient respectivement 13 299 et 11 371 en 2009-2010) (statistics.gr)
- ⇒ Budget éducation : 2,75% du PNB en 2012 (3% en 2008), ce qui représente une diminution supérieure à 1,2 milliard par rapport à 2009,
- ⇒ Budget pour l'enseignement supérieur en 2013: 0,9 milliard € (alors qu'il s'élevait à 1,6 milliard € en 2008) (Rapport HQAA)

2) Ouverture à l'international

La loi de réforme de l'enseignement supérieur de 2011 offre un cadre législatif plus souple qui permet aux universités et aux ATEI de s'ouvrir à l'international :

- Les partenariats universitaires avec des établissements étrangers, scellés par un protocole de collaboration, peuvent déboucher sur des programmes d'études communs, en langue étrangère, sanctionnés par deux diplômes ou un diplôme commun. (Article 41).
- Des partenariats pour des programmes de master 2 et d'études doctorales peuvent également être mis en place avec des centres de recherche ou des instituts publics étrangers. (Article 42).
- Cotutelles de thèse internationales (loi du 17 octobre 2005 et loi de 2008). Toute cotutelle doit être précédée d'un protocole cadre d'accord entre les deux universités qui fait l'objet d'un décret ministériel.
- Création d'une Université Hellénique Internationale (réservée aux étudiants étrangers). (Loi 33 91 de 2005)
- Possibilité pour un étudiant de soutenir une thèse et pour un département d'organiser des formations dans une langue étrangère (Article 44 de la loi de 2011).
- Les universités sont invitées à développer des modules d'enseignement en langues étrangères pour attirer les étudiants étrangers et même des formations en anglais payantes.

Suite à l'entrée de la Grèce dans l'Organisation Internationale de la Francophonie en novembre 2004, l'université d'Athènes, l'Université Ionienne (Corfou), l'université de Thessalie (Volos) et l'université Aristote de Thessalonique ont intégré l'AUF.

Les étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur grecs représentaient, en 2001, 1,6% de la population totale étudiante. En 2010, ils représentaient 4,2 % (dont une moitié de Chypriotes, le 2^{ème} pays d'origine étant l'Albanie).

La Grèce a également mis en place un programme boursier pour les étudiants étrangers, principalement à destination des pays de la Mer Noire, des Balkans et de la Méditerranée orientale ou de pays émergents ayant une minorité orthodoxe importante (e.g. Ethiopie), ou concernant les Etudes Néo-Helléniques, philologie incluse.

3) La modernisation du système

Le Ministère de l'Éducation, de la Formation Continue et des Cultes actuel a lancé, avec la réforme de 2011, un grand chantier de modernisation de l'enseignement supérieur, afin de sortir l'université de son isolement et la faire entrer dans la culture de l'évaluation et de l'excellence :

- Autonomie des universités ;
- Établissement d'un projet d'établissement sous forme de plan quadriennal soumis pour approbation à l'Agence hellénique d'assurance qualité et d'accréditation puis faisant l'objet d'un contrat entre le Ministère de l'éducation et l'université ;
- Aux financements publics calculés sur la base de critères objectifs comme le nombre d'étudiants, les disciplines enseignées etc. peuvent s'ajouter des financements supplémentaires en fonction de critères de qualité et de performance, prenant en compte notamment le nombre d'accords de coopération avec des établissements étrangers et le nombre d'étudiants étrangers afin de promouvoir l'internationalisation des universités helléniques ;
- Procédure d'habilitation des formations par l'Agence hellénique d'assurance qualité et d'accréditation obligatoire pour en obtenir le financement ;
- Suite à un appel à candidatures lancé par cette même Agence, des universités, facultés ou départements peuvent être labellisés centres d'excellence.

La réforme ouvre également l'université aux financements privés :

- Création d'une personne morale de droit privée, sous la forme d'une société anonyme pour la valorisation et la gestion des biens et des financements de la recherche. Cette société permettra notamment aux universités d'encaisser les redevances des brevets d'invention, de facturer les prestations de services, de collaborer avec les entreprises grecques ou étrangères, de créer des

spin off, ... Le Ministre a annoncé dans l'été son intention de modifier la législation afin que les universités puissent recevoir des financements du secteur privé.

- Chaires d'enseignement et de recherche portant le nom du donateur.

L'enseignement supérieur grec traverse une crise liée aux coupes drastiques dans les budgets des universités qui s'élèvent à plus de 50% sur les trois dernières années, du fait de la crise économique. Les salaires des enseignants, comme ceux de toute la fonction publique grecque, ont subi une diminution de 30 à 40 %. Par ailleurs, la loi destinée à réduire le nombre pléthorique de fonctionnaires, votée en juillet 2013, touche directement les universités qui seront obligées, avant 2015, de se défaire d'une partie de leur personnel administratif : 1500 fonctionnaires devront être mis en disponibilité (sur un total de 10 200).

En dépit d'une conjoncture très défavorable, les universités grecques réussissent à conserver, voire à améliorer leur place dans les classements internationaux :

- La société QS, dans son palmarès rendu public sur le site Topuniversities.com, classe 6 universités grecques dans les 800 meilleures du monde, avec au 1^{er} rang l'Université nationale technique d'Athènes, au 2^{ème} rang l'Université de Crète et au 3^{ème} l'université Aristote de Thessalonique
- Dans le classement de Shangaï, la faculté de médecine de l'Université d'Athènes se place à la 109^{ème} place dans la catégorie Médecine clinique et pharmacie et gagne 53 places, dans la catégorie « physique » l'université est classée au rang 101-150, dans la catégorie « informatique » au rang 151-200, tandis que l'université d'Athènes dans son ensemble détient la 300^{ème} place. L'université Aristote de Thessalonique, se situe au rang 401-500, mais au rang 151-200 dans la catégorie « génie informatique ».
- L'université nationale technique d'Athènes se situe au rang 151-200 dans la catégorie
- D'après le classement "Times Higher Education World University", seule l'université de Crète compte au nombre des 400 meilleures universités du monde (rang 301-350)

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

578 accords bilatéraux et mobilité Erasmus en vigueur entre universités grecques et françaises ont été comptabilisés en 2012, ce qui fait de la France, le **premier partenaire institutionnel de la Grèce, au niveau universitaire** (cf Annexe 2).

1) 5 Masters Erasmus Mundus impliquent une université grecque et française

- ⇒ Master « Vintage » 'œnologie' Vigne, vin et management du terroir (<http://vintagemaster.com/>) (ATEI d'Athènes. Partenaire : ESA d'Angers);
- ⇒ Master EDAMUS (Sustainable Management of Food Quality) (<http://www.master-edamus.eu/>) avec l'Université de Montpellier 1 et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Chania MAICh (Crète) ;
- ⇒ Master IMACS (International Master in Advanced Clay Science) (<http://www.master-imacs.org/>) Université de Poitiers et Université de Crète;
- ⇒ Masters MEEES in Earthquake Engineering and Engineering Seismology (<http://www.meees.org/>) Université Joseph Fourier de Grenoble et Université de Patras
- ⇒ Master en cultures littéraires européennes impliquant les universités Aristote de Thessalonique et L'Université de Haute Alsace et l'université de Strasbourg (<http://www.cle.unibo.it>)

A noter que suite au premier appel Erasmus +, le master conjoint « Aquaculture, Environment and Society » associant les universités de Nantes et de Crète a été sélectionné.

2) Les Masters communs franco-helléniques

Dans le cadre de la politique de coopération mise en place par le Comité franco-hellénique de suivi de la coopération en enseignement supérieur depuis 2001, 9 masters communs franco-helléniques fonctionnent suite à 4 appels à projets successifs en 2002, 2004, 2005 et 2008.

- Université de Thessalie (Volos) – Université de Clermont-Ferrand : « Dynamique territoriale et aménagement rural (DYNTAR), 2004. Label OMJ ;
- Université de Crète (Héraklion) – Universités Paris XI / Grenoble I : informatique, 2005 ;
- Université de Thessalie (Volos) – Université de Bordeaux IV : « Population, développement prospective » (PRODEPRO), 2005. Label OMJ ;

- Université Aristote (Thessalonique) – Université du Maine : « Didactique du plurilinguisme et politiques linguistiques », 2006 ;
- Université d'Athènes – Université de Bordeaux IV : « Droit public spécialisé », 2006 ;
- Université Aristote de Thessalonique - Université de Toulouse : « Droit social européen et comparé », 2010 ;
- Université de Thessalie - Université Joseph Fourier Grenoble 1 : « Gestion des hasards hydrologiques et-météorologiques » (HYDROHASARDS), 2010 ;
- Université d'Athènes - Université d'Angers : « Enseignement des langues étrangères en Europe: formation à la diversité linguistique et culturelle des publics scolaires », 2011 ;
- École des Beaux Arts d'Athènes – Université Paris 8 : « Arts et réalité virtuelle multi-utilisateurs », 2012.

Il existe par ailleurs un Master français hébergé dans un ATEI :

- TEI d'Athènes – Université de Limoges : informatique (image de synthèse – 3D) et sciences de l'information et de la communication, 2006.

3) Cotutelles de thèse

Sur les 71 protocoles d'accord prévoyant des cotutelles de thèse signés entre établissements grecs et étrangers, répertoriés dans le registre du Ministère de l'éducation grec en 2014, 51 sont signés avec des établissements français. A titre de comparaison, on en compte 8 avec l'Espagne, 3 avec l'Italie et 2 avec l'Allemagne.

4) Accords universitaires franco-helléniques

Mars 2008 a vu la signature du renouvellement de la convention de coopération universitaire par le Ministre français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Mme Valérie Pécresse et son homologue grec, M. E. Stylianidis. A cette occasion, les deux parties ont décidé de mettre en place un groupe de travail sur la comparabilité des systèmes d'enseignement supérieur grecs et français, qui ne s'est pas encore réuni.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **b) d'autres pays, notamment européens**

La liste des formations en partenariat habilitées via un décret ministériel, produite par le Ministère de l'Éducation Nationale et des Cultes (2014), répertorie (hors masters Erasmus Mundus) des masters communs avec des universités d'Italie (4), de Grande-Bretagne (3), des États-Unis (2) et de Chypre (2) et des protocoles d'accord en vue de cotutelles de thèses avec des universités d'Espagne (8), d'Italie (3), d'Allemagne (2).

Mobilité intra-communautaire des étudiants

En 2012/2013, la France gardait sa première place des pays de destination des étudiants grecs dans le cadre du programme Erasmus avec 619 étudiants grecs en France (565 en Allemagne, 493 en Espagne, 272 en Grande Bretagne).

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-hellénique

Notre coopération universitaire avec la Grèce s'inscrit pleinement dans nos objectifs de promotion de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et de formation des élites. Elle s'articule avec notre coopération scientifique ainsi qu'avec notre politique de promotion du français.

Les principales orientations sont les suivantes:

- Développer les échanges et les coopérations structurantes entre universités grecques et françaises, conduisant à la signature de nouveaux accords interuniversitaires, à la mise en place de doubles diplômes ou diplômes conjoints au niveau master et de cotutelles de thèses (Organisation d'une mission d'écoles doctorales en novembre 2014 à Athènes et en province).
- Encourager les synergies en vue de réponses communes à des appels à projets européens (soutien du MENESR et du Poste à 7 projets franco-helléniques sélectionnés suite à un appel à projet, en vue de la préparation à l'appel masters conjoints Erasmus + 2014)

- Développer la veille et le suivi des évolutions du système universitaire grec et information réciproque sur les évolutions dans les deux pays ;
- Favoriser l'apport de l'expertise française dans le processus de réforme du pays ;
- Améliorer l'information des partenaires universitaires (lettre d'informations mensuelle, rencontres institutionnelles,...) ;
- Renforcer la visibilité de nos formations supérieures afin d'augmenter le nombre d'étudiants grecs choisissant la France pour poursuivre des études, en visant une diversification, notamment au profit du niveau master en sciences de l'ingénieur, gestion/commerce, finance, NTIC, sciences de l'environnement/énergies renouvelables, biotechnologies ainsi qu'au niveau doctorat.
- Renforcer notre action de promotion de notre enseignement supérieur en axant notre promotion sur les métiers d'avenir, en collaboration avec les acteurs économiques du pays ;
- Etudier avec des partenaires académiques la possibilité d'envoyer des étudiants grecs de niveau licence/master dans des écoles d'été en France ;
- Promouvoir les stages d'étudiants grecs au sein de pôles de compétitivité ou entreprises françaises (mise en place d'un partenariat avec une fondation grecque pour le financement des stages),
- Développer le programme de bourses d'excellence VRIka!, en partie financé par des entreprises françaises ou grecques, proposant des bourses niveau master 2 ou MBA ;
- Poursuivre le suivi des anciens étudiants grecs en France en créant un site Internet dédié aux étudiants grecs en France et de retour en Grèce en le dotant de véritables outils d'interactivité (forum, newsletters), en mettant en place une animation du réseau comprenant des actions dédiées (conférences, visites, etc.) et une identification de relais possibles (groupes d'étudiants, associations, etc.), en identifiant et valorisant les anciens étudiants grecs en France aux parcours les plus significatifs.

VI – Contacts utiles

Ambassade de France en Grèce

Service de Coopération et d'Action Culturelle

31 rue Sina, 10680 Athènes

Elisabeth GAY, Attachée de Coopération Scientifique et Universitaire

Tél : (30) 210 33 98 739/740/662

Fax : (30) 210 36 46 873

Courriel : egay@ifa.gr

Site internet : www.ifa.gr

Ministère de l'Éducation et des Cultes, de la Culture et des Sports

37, rue A. Papandreou

GR 151 23 Maroussi – Athènes

<http://www.minedu.gov.gr>

Ministre : Monsieur Andreas LOVERDOS

Tel. Cabinet : +30 210 34 43 510/887

DOATAP (Centre National Hellénique de l'Information et de la Reconnaissance Académique)

4, rue Ag. Konstantinou

GR 10437 Athènes

<http://www.doatap.gr>

Président : Stylianos KATRANIDIS

Tel : +30 210 5281000

Fax : +30 210 5239679

Mise à jour : octobre 2014

Annexe 1

Répertoire et disciplines de l'enseignement supérieur grec

Les 23 Universités et leurs départements d'études regroupés par écoles

- *Université d'Athènes* : Théologie, Théologie Sociale / Droit, Sciences Economiques, Sciences Politiques et de l'Administration Publique / Médecine, Médecine dentaire, Pharmacie, Pédiatrie, Soins Hospitaliers / Philologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Histoire et Archéologie, Langues et Littérature Grecque, Anglais, Allemand, Français, Italien et Espagnol, Musicologie, Théâtre / Physique, Chimie, Mathématiques, Biologie, Géologie et géo-environnement, Informatique et Télécommunications / Sport Etudes / Pédagogie / Mass Media / Épistémologie/ Études turques et études modernes asiatiques .

URL : <http://www.uoa.gr/>

- *Université Nationale Technique d'Athènes* : Génie civil, Mécanique, Electrologie et Informatique, Architecture, Chimie, Agronomie et Topographie, Métallurgie, Construction Navale, Sciences Physiques et Mathématiques appliquées.

URL : <http://www.ntua.gr>

- *Université Panteion* : Sciences Politiques et Histoire, Etudes Européennes et Internationales, Administration Publique, Sociologie; Développement Régional et Economique, Politique Sociale et Anthropologie Sociale, Communication et Culture; Psychologie, Droit.

URL : <http://www.panteion.gr>

- *Université des Sciences Economiques et d'Administration d'Athènes (ASOE)* : Sciences Economiques, Organisation et Administration des Entreprises, Etudes Economiques Européennes et Internationales, Marketing et Communication, Statistiques, Comptabilité et Finances, Informatique, Administration et Technologie.

URL : <http://www.aueb.gr/>

- *Université d'Economie Sociale Harokopeion* : Economie Domestique et Ecologie, Sciences de la Diététique et de l'Alimentation, Géographie.

URL : <http://www.hua.gr>

- *Université Agronomique d'Athènes* : Production Animale, Production Végétale, Biotechnologie Agricole, Economie Agricole et développement, Mise en Valeur des Ressources Naturelles, Sciences et Technologies de l'Alimentation.

URL : <http://www.aua.gr>

- *Ecole Supérieure des Beaux Arts* : Peinture, Sculpture, Imprimerie, Histoire et Sociologie de l'Art. URL :

URL : <http://www.asfa.gr>

- *Université du Pirée* : Sciences Economiques, Organisation et Administration des Entreprises, Sciences Statistique et des Assurances, Gestion Financière et Banque, Administration et Technologie Industrielle, Informatique, Transport Maritime, Technologies et Systèmes Numériques, Etudes Européennes et Internationales.

URL : <http://www.unipi.gr>

- *Université Aristote de Salonique* : Agronomie, Sciences de l'Environnement Naturel et de la Forêt, Science Vétérinaire / Médecine, Médecine Dentaire, Pharmacie / Théologie, Théologie Sociale / Biologie, Géologie, Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie / Arts Appliqués, Théâtre, Musicologie / Droit, Sciences Economiques, Sciences Politiques / Sciences de l'Education / Agronomie et Topographie / Architecture / Mécanique / Génie Civil / Chimie / Langue et Littérature en Anglais, Français, Allemand, Italien, Philosophie et Pédagogie, Philologie, Histoire et Archéologie, Psychologie / Etudes Balkaniques / Journalisme et Mass Media / Sciences du Sport / Gestion des Ressources Naturelles.

URL : <http://www.auth.gr>

- *Université de Macédoine de Sciences Economiques et Sociales*: Sciences Economiques, Organisation et Administration des Entreprises, Etudes Politiques et Economiques Européennes et Internationales, Finance et Comptabilité, Informatique Appliquée, Politique Sociale et Educative, Etudes Orientales, Slaves & Balkaniques, Art et Musicologie.

URL : <http://www.uom.gr>

- *Université de Crète* : Philologie, Philosophie et Sciences Sociales, Histoire et Archéologie / Sciences de l'Education / Economie, Psychologie, Sociologie, Sciences Politiques / Biologie, Physique, Chimie, Mathématiques, Mathématiques Appliqués, Sciences Informatiques, Sciences et Technologie des Matériaux / Médecine.

URL : <http://www.uoc.gr/>

- *Université Technologique de Crète* : Ingénierie des Ressources Minérales, Ingénierie en Electronique et en Informatique, Ingénierie Environnementale, Ingénierie de la Production et de l'Administration.

URL : <http://www.tuc.gr>

- *Université de Patras* : Biologie, Chimie, Géologie, Mathématiques, Physique / Electrologie et Technologie Informatique, Informatique, Mécanique et Aéronautique, Génie Civil, Ingénierie Chimique, Architecture / Médecine, Pharmacie /Philosophie, Philologie Grecque, Théâtre, Sciences de l'Education / Administration des Entreprises, Sciences Economiques.

URL : <http://www.upatras.gr>

- *Université de Thessalie* : Sciences de l'Education, Histoire - Anthropologie Sociale et Archéologie / Aménagement – Urbanisme et Développement Régional, Ingénierie Industrielle, Génie Civil, Architecture, Ingénierie en Informatique – Télécommunications et Réseaux / Production Végétale et Environnement Agricole, Production Animalière et Environnement Humide / Médecine, Science Vétérinaire, Biochimie et Biotechnologie / Sciences du Sport / Sciences Economiques.

URL : <http://www.uth.gr/>

- *Université Démocrite de Thrace* : Ingénierie en Electrologie et Informatique, Génie Civil, Environnement, Architecture, Production et Administration / Droit, Sciences du Sport, Histoire et Ethnologie, Philologie grecque, Administration Sociale, Relations Economiques Internationales et Développement, Langues, Civilisation et Littérature des pays de la Mer Noire / Médecine, Biologie et Génétique Moléculaire, Sciences de l'Education / Développement Agricole, Exploitation Forestière et Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

URL : <http://www.duth.gr>

- *Université de l'Egée* : Environnement, Anthropologie Sociale et Histoire, Géographie, Sociologie, Communication et Technologie Culturelle / Administration des Entreprises, Services et Affaires Maritimes/ Ingénierie en Administration et Economie / Mathématiques, Ingénierie en Systèmes Informatique et de Communication, Sciences Statistiques / Sciences de l'Education, Etudes méditerranéennes / Sciences de la Mer.

URL : <http://www.aegean.gr/>

- *Université de Ioannina* : Philosophie – Psychologie et Pédagogie, Histoire & Archéologie, Philologie / Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique / Sciences de l'Education / Sciences des Matériaux, Technologie et Applications Biologiques / Médecine / Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles, Organisation et Gestion des Exploitations Agricoles / Sciences Economiques / Beaux-Arts.

URL : <http://www.uoi.gr>

- *Université Ionienne* : Histoire, Traduction et Interprétariat des Langues Etrangères, Musicologie, Archives et Bibliothèques.

URL : <http://www.ionio.gr>

- *Université du Péloponnèse* : Informatique, Sciences et Technologies des Télécommunications, Technologie Industrielle et Énergétique / Comptabilité et Finance, Sciences Economiques / Histoire, Archéologie et Gestion des Biens Culturels, Philologie / Politique Sociale et Educative, Relations Internationales et Cadres Politiques / Musicologie et Technique Chorégraphique / Sciences du Sport, Sport et Qualité de Vie, Soins adaptées aux Personnes Handicapées, Arts Appliqués, Théâtre.

URL : <http://www.uop.gr>

- *Université de Macédoine Occidentale* : pédagogie (formation des maîtres niveau maternelle et primaire) / Génie mécanique / Informatique et télécommunications / Études balkaniques / Arts plastiques et arts appliqués

URL : <http://www.uowm.gr>

- *Université de Grèce Continentale* : Informatique appliquée à la biomédecine / Développement économique régional.

URL : <http://www.ucg.gr>

- Université Hellénique Internationale : Économie et Gestion (auquel devraient s'adjoindre dans le futur : 2 écoles : sciences humaines et sciences & technologies prévues)

URL : <http://www.ihu.edu.gr>

- *Université Ouverte* : Sciences Humaines, Sciences Economiques, Technologies, Sciences Appliquées .

URL : <http://www.eap.gr>

Les 19 Instituts de Recherche Universitaire

- Institut Universitaire de recherches constitutionnelles (Université Kapodistrias d'Athènes)
- Institut Universitaire d'Etudes des Procédures (Université Kapodistrias d'Athènes)
- Institut Universitaire de Recherche en Santé Mentale (Université Kapodistrias d'Athènes)
- Institut Universitaire de Recherche sur les Systèmes Accélérateurs et Applications (Université Kapodistrias d'Athènes)
- Institut Universitaire de Recherche en Physique de la Croûte Terrestre (Université Kapodistrias d'Athènes)
- Institut Universitaire de Recherche en Technologie Appliquée (Université Kapodistrias d'Athènes)
- Institut Universitaire d'Etudes et de Luttés contre les Maladies Génétiques Infantiles (Université Kapodistrias d'Athènes)
- Institut Universitaire de Recherche sur les Systèmes de Communication et Informatique (Université Technique d'Athènes)
- Institut Universitaire de recherche de Physique du Plasma (Université de Crète)
- Institut Universitaire de Télécommunications de Crète (Université Polytechnique de Crète)
- Institut Universitaire de Recherche en Relations Internationales (Université Panteion)
- Institut Universitaire de Recherche en Développement Régional (Université Panteion)
- Institut Universitaire de Recherche en Environnement Urbain et Population (Université Panteion)
- Institut Universitaire de Recherche en Neurochirurgie (Université de Ioannina)
- Institut Universitaire de Recherche en Sciences Sociales et Economique (Université de Macédoine)
- Fondation pour la Recherche Médico-biologique (Académie d'Athènes)
- Centre de la Langue Hellénique
- Centre de Recherche Pédagogique
- Institut Universitaire de recherche en Analyse, Recherche et Argumentation

Les 14 ATEI et leurs départements d'études:

- *ATEI d'Athènes* : administration des entreprises, administration du secteur de la santé et de la prévoyance, analyse médicale, arts graphiques, bibliothéconomie, marketing, conservation des antiquités et des œuvres d'art, construction navale, décoration, électronique, entreprises touristiques, ergothérapie, esthétique, exploitation forestière, informatique, mécanique dentaire, obstétrique, œnologie et technologie des boissons, optique, photographie, physiothérapie, puériculture, radiologie, santé publique, soins hospitaliers, technique énergétique, technologie des arts graphiques, technologies des instruments médicaux, technologies de l'alimentation, topographie, travail social, travaux publics, visiteurs médicaux.

URL : <http://www.teiath.gr>

- *ATEI Pirée* : administration des entreprises, automatisme, électrologie, électronique, industrie textile, comptabilité, mécanique, système informatique et électronique, travaux publics.

URL : <http://www.teipir.gr>

- *ATEI Thessalonique* : administration des exploitations agricoles, alimentation, analyse médicale, automatisme, bibliothéconomie, marketing, entreprises touristiques, dessin et production de vêtements, électronique, esthétique, informatique, logistique, obstétrique, physiothérapie, production animalière, production végétale, puériculture, soins hospitaliers, technologie de l'alimentation, technologie de la pêche et de l'aquaculture, travaux publics, véhicule.

URL : <http://www.teithe.gr>

-*ATEI Patras* : administration des entreprises, électrologie, entreprise touristique, comptabilité, mécanique, orthophonie, réhabilitation architecturale, soins hospitaliers, système informatique et programmation opérationnelle, travail social, travaux publics.

URL : <http://www.teipat.gr>

-*ATEI Larissa* : administration des entreprises, administration et gestion de travaux, analyse médicale, conception et technologie des meubles, électrologie, entreprise touristique, exploitation forestière, irrigation et machines agricoles, comptabilité, mécanique, production animalière, production végétale, soins hospitaliers, technologie de l'information et de la communication, travaux publics.

URL : <http://www.teilar.gr>

-*ATEI de Crète* : acoustique et technologies de la musique, alimentation et diététique, culture sous serre et floriculture, électrologie, électronique, entreprise touristique, informatique appliqué et multimédia, comptabilité, mécanique, organisations coopératives et applications , production végétale, soins hospitaliers, technologie des systèmes de gestion des ressources naturelles, travail social, travaux publics.

URL : <http://www.teiher.gr>

- *ATEI d'Epire* : activités de contrôle et assurance, langues étrangères appliquées au commerce et à l'administration, agriculture biologique, entreprise touristique, floriculture et architecture du paysage, comptabilité, musique populaire et traditionnelle, orthophonie, production animalière, production végétale, pêche, puériculture, soins hospitaliers, technologie des instruments de musique, télé-informatique et administration.

URL : <http://www.teiep.gr>

- *ATEI Kavala* : administration des entreprises, électrologie, exploitation forestière, industrie informatique, comptabilité, mécanique, technologie du pétrole, traitement de données.

URL : <http://www.teikav.edu.gr>

- *ATEI Kalamata* : administration des collectivités locales, administration des secteurs de la santé et de la prévoyance, activités de contrôle et d'assurance, agriculture sous serre et floriculture, production végétale, technologies des produits agricoles

URL : <http://www.teikal.gr>

- *ATEI Macédoine de l'ouest* : administration des entreprises, finances appliquées, commerce et contrôle de qualité des produits agricoles, commerce international, électrologie, géotechnologie et environnement, comptabilité, mécanique, production animalière, production végétale, projet industriel, relations publiques et communication, technologie anti-pollution.

URL : <http://www.teikoz.gr>

- *ATEI Lamia* : électrologie, électronique, entreprises touristiques, exploitation forestière, informatique et technologie des ordinateurs, physiothérapie, soins hospitaliers.

URL : <http://www.teilam.gr>

- *ATEI Messolonghi* : agriculture sous serre et floriculture, informatique appliqué à l'administration et à l'économie, irrigation et machines agricoles, logistique, organisations coopératives et applications, pêche.

URL : <http://www.teimes.gr>

- *ATEI Chalkida* : administration des entreprises, automatisme, électrologie, mécanique.

URL : <http://www.teihal.gr>

- *ATEI Serres* : administration des entreprises, informatique et communication, comptabilité, mécanique, topographie et information géographique, travaux publics.

URL : <http://www.teiser.gr>

- *ATEI des îles ioniennes*: écologie et environnement / agriculture biologique / technologie du son et des instruments de musique / informatique appliquée à la gestion et l'économie / relations publiques et communication / management.

URL : <http://www.teiion.gr>

Annexe 2

Liste des accords de coopération (recensement 2012)

UNIVERSITE NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHENES

Université de Picardie Jules Verne, Université d'Angers, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Université de Franche-Comté, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, Université Montesquieu Bordeaux IV, Université de Bretagne Occidentale-UBO, Université de Caen-Basse Normandie, Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion, Université de Cergy-Pontoise, Université de Bourgogne-Dijon, Université d'Evry Val d'Essonne, Université Joseph Fourier-Grenoble I, Université Pierre Mendès France Grenoble II, Grenoble Institut de Technologie, Institut Catholique d'Etudes Supérieures-Université de La Rochelle, Université du Havre, Université du Maine, Université de Lille I, Université Charles de Gaulle-Lille III, Université de Limoges, Université Claude Bernard Lyon I, Université Lumière Lyon II, Université Jean Moulin-Lyon III, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, Université de Provence Aix-Marseille I, Université de la Méditerranée Aix-Marseille II, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III, Université Paul Verlaine-Metz, Université de Montpellier I, Université de Sciences et Techniques du Languedoc (Montpellier II), Université Paul Valéry Montpellier III, Université Nancy 2, Université de Nantes, Université de Nice-Sophia Antipolis, Université d'Orléans, Université Panthéon Sorbonne-Paris I, Université Panthéon Assas-Paris II, Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris III, Université de Paris Sorbonne-Paris IV, Université René Descartes Paris V, Université Pierre et Marie Curie-Paris VI, Université de Paris VII-Denis Diderot, Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, Université Paris Ouest Nanterre La Défense-Paris X, Université Paris-Sud-Paris XI, Université Paris-Est Créteil Val de Marne-Paris XII, Université Paris Nord-Paris XIII, Ecole Nationale des Chartes, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rennes I, Université de Haute Bretagne Rennes II, Université de Rouen, Université Jean Monnet de Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université Toulouse I Capitole, Université de Toulouse-Le Mirail, Université François Rabelais (Tours), Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Ecole Française d'Archéologie, I.N.R.I.A.(Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique), Sophia Antipolis Méditerranée, Ecole Pratique des Hautes Études.

UNIVERSITE NATIONALE TECHNIQUE D'ATHENES

Ecole Nationale de Ponts et Chaussées, Ecole Centrale de Marseille, Université Henri Poincaré-Nancy 1, Université Paris X Nanterre, Ecole nationale supérieure d'Arts et Métiers, Ecole nationale supérieure de Mines de Paris, Ecole nationale d'ingénieurs de St-Etienne (ENISE), Université Toulouse 1 (économie, droit et gestion), INSA de Rouen, Ecole Normale Supérieure de Cachan, Ecole Supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE), Ecole Centrale de Lille, Université Pierre et Marie Curie, Université Paul Sabatier, Ecole d'architecture de Bordeaux, Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille, Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier, Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, Université Paris 12 Val de Marne, Ecole Spéciale d'Architecture, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette, Ecole d'architecture Paris Val de Seine, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville, Université de Perpignan, Ecole d'architecture de Normandie, Ecole d'architecture de Saint-Etienne, Ecole d'architecture de Strasbourg, Université François Rabelais, Ecole d'architecture de Versailles, Ecole de Chaillot, Université de Franche-Comté, Ecole Centrale Paris, Université Paris Sud11, Université de Pau, Institut national polytechnique de Toulouse, Ecole nationale des sciences géographiques, Université de Caen Basse Normandie, Institut national polytechnique de Lorraine, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, Ecole normale supérieure de Cachan, Université de Technologie de Compiègne, Institut national polytechnique de Grenoble, Université Lille1, Université Paris Descartes, Université Pierre et Marie Curie-Paris VI, Université Paris-Sud XI, Université de Rouen, Université Louis Pasteur Strasbourg I.

UNIVERSITE PANTEION

Instituts d'Études Politiques de Paris, Toulouse, Bordeaux et Lille, Institut d'Urbanisme de Grenoble (Pierre Mendès France), Université de Caen Basse Normandie, Université de La Rochelle, Université de Paris Dauphine Paris 9, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université de Provence Aix-Marseille 1, Université des sciences sociales Toulouse 1, Université Montpellier 1, Université de Nice-Sophia Antipolis, Université Paris Créteil Val de Marne (UPEC), Université Paris 13, Université Paris 10-Nanterre, Université

Paul Sabatier-Toulouse 3, Université René Descartes-Paris 5, Université de Strasbourg, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

UNIVERSITE ECONOMIQUE D'ATHENES

AUDENCIA-Nantes Atlantique, Conservatoire National des Arts et des Métiers, Ecole Supérieure de Commerce Amiens-Picardie, Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux, Ecole Supérieure de Commerce de Bretagne-Brest, Ecole Supérieure de Commerce de Lille, Ecole Supérieure de Commerce de Rennes, EUROMED Marseille-Ecole de Management, Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble, Groupe ESC Chambéry Savoie, Groupe ESC Dijon-Bourgogne, Groupe ESSC Angers, ICN School of Management-Nancy, Université Catholique de Lille, IESEG, Université Catholique de l'Ouest, Angers, Université d'Evry Val d'Essonne, Paris, Université de Montpellier II, Université de Nice Sophie-Antipolis, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers, Université de Rennes I, Université de Versailles et Saint Quentin-en Yvelines, Université des Sciences Sociales-Toulouse I, Université du Droit et de la Santé de Lille, Université du Littoral Côte d'Opale-Dunkerque, Université Louis Pasteur-Strasbourg I, Université Montpellier I, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Université Paris IX-Dauphine, Université Paris X-Nanterre, Université Paris XII Val de Marne, Université Paul Cézanne, Université Pierre et Marie Curie, Université Pierre Mendès France- Grenoble, Université Robert Schuman-Strasbourg III.

UNIVERSITE HAROKOPIO D'ATHENES

Université Paris I Panthéon Sorbonne, Université Paris Descartes, Université de Nancy-Henry Poincaré, Université de Provence, Université des Sciences & Technologies de Lille, Université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense (Paris X), Université de Picardie Jules Verne, Université Paris XII-Val de Marne

UNIVERSITE D'AGRONOMIE D'ATHENES

Université de Reims Champagne Ardenne (URCA), Institut National de Recherche Agronomique (INRA)

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS D'ATHENES

Ecole Européenne Supérieure de l'Image-Angoulême, Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée (ESAMM), Ecole Régionale des Beaux Arts de Nantes, Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris, Université Paris 8, Université de Picardie Jules Verne-Amiens, Ecole Régionale des Beaux Arts de Rennes, École Supérieure d'Arts de Tourcoing, École des Beaux-Arts de Bordeaux, École Régionale des Beaux Arts de Besançon.

UNIVERSITE DU PIREE

Université Paul Cézanne-Aix Marseille III, Université de la Méditerranée Aix-Marseille II, Université Paris Val de Marne, Université de Nantes, Université d'Aix-Marseille III, Université Pierre Mendès France de Grenoble, Ecole Supérieure de Gestion, Ecole Supérieure de Commerce et de Management Escem, Université Catholique de l'Ouest, Université Paris X-Nanterre, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

UNIVERSITE ARISTOTE DE THESSALONIQUE

Arts et Métiers ParisTech, Ecole Centrale Nantes, Ecole Centrale Paris, Ecole des Mines d'Alès, École des Ponts ParisTech, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires (ENITIAA), Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais, Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN), Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Ecole Normale Supérieure de Cachan, Ecole Polytechnique, Ecole Régionale des Beaux-Arts de Rouen, Ecole Régionale des Beaux-Arts de Saint-Etienne, École Régionale Supérieure d'Expression Plastique de Tourcoing, Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, Ecole Supérieure d'Art de Clermont Communauté, Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon (CPE), Ecole

Supérieure du Commerce Extérieur, EPHE - Ecole Pratique des Hautes Etudes, I.U.F.M. de l'Académie de Lille, IUFM du Limousin, Institut de l'Oratoire, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse, Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL), Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT), Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand II, Université Bordeaux I-Sciences et Technologies, Université Bordeaux Segalen, Université Catholique de Lille, Université Charles de Gaulle-Lille III, Université Claude Bernard Lyon 1, Université d'Angers, Université d'Artois, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Université de Bourgogne-Dijon, Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne-Sud, Université de Caen Basse-Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université de Corse Pascal Paoli, Université de Franche-Comté, Université de Haute-Alsace, Université de Haute-Bretagne -Rennes II, Université de Provence Aix-Marseille I, Université de la Méditerranée Aix-Marseille II, Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, Université de la Réunion, Université de Limoges, Université de Nantes, Université de Nice-Sophia Antipolis, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Picardie Jules Verne (UPJV), Université de Poitiers, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rennes I, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université de Technologie de Compiègne, Université Toulouse 1 Capitole, Université de Toulouse II-Le Mirail, Université Paul Sabatier-Toulouse III, Université d'Orléans, Université du Havre, Université du Maine, Université François Rabelais (Tours), Université Henri Poincaré Nancy 1, Université Paul Verlaine-Metz, Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Joseph Fourier Grenoble 1, Université Stendhal-Grenoble 3, Université Lille 1-Sciences et Technologies, Université du Droit et de la Santé Lille II, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Université Montpellier I, Université Paul Valéry-Montpellier III, Université Nancy 2, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, Université de Paris Sorbonne-Paris IV, Université Pierre et Marie Curie-Paris 6, Université de Paris-Sud (Paris XI), Université Paris 13-Paris Nord, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Université Paris Dauphine, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot-Paris 7, Université Paris Est Créteil-Val de Marne, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

UNIVERSITE DE MACEDOINE

Université de Rennes 1, Université de Reims Champagne Ardennes, Université Montpellier 1, Université des Sciences et Technologies de Lille, Université Louis Pasteur de Strasbourg, Institut de Préparation à l'Administration et à la Gestion, Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Ecole Supérieure de Commerce de Brest, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Nice-Sophia Antipolis, Université de Caen-Basse Normandie, Université Vincennes Saint-Denis, Université Jean Monnet-Saint Etienne, Université de Provence Aix-Marseille, Université de Franche-Comté, Institut d'Études Politiques.

UNIVERSITE DE CRETE

Université Paris X-Nanterre, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Université Paris-Sorbonne (Paris IV), Université Pierre et Marie Curie-Paris VI, Université de Paris VII-Denis Diderot, Université René Descartes-Paris V, Université de Paris-Sud XI, Université Paul Verlaine-Metz, IUFM Midi-Pyrénées, IUFM de Basse-Normandie, IUFM de Créteil, Université Claude Bernard-Lyon I, Université Lumière-Lyon II, Université François Rabelais de Tours, Université de Provence Aix-Marseille I, Université Aix-Marseille III, Université de Rouen, Université de Nantes, Université Louis Pasteur-Strasbourg, Université de Montpellier II, Université Paul Valéry-Montpellier III, Université Victor Segalen Bordeaux 2, Université Pierre Mendès France de Grenoble, Université de Toulouse II-Le Mirail, Université Paul Sabatier-Toulouse 3, Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence, Institut d'Études Politiques de Lille, Université des Sciences et Technologies de Lille, Université de Bourgogne, Ecole Nationale de Chimie, Physique et Biologie, Université de Rennes 1, Université Joseph Fourier Grenoble, Institut National Polytechnique de Grenoble, 2- Ecole Généraliste d'Ingénieurs de Marseille (EGIM), Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique (ESIEE), Université de La Rochelle.

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE CRETE

Université de Sciences et Technologies de Lille

UNIVERSITE DE PATRAS

Ecole des Mines d'Alès, ENSMA (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique), Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, Institut National Polytechnique de Grenoble, INALCO Institut

National des Langues et Civilisations Orientales, Institut National Polytechnique de Toulouse, Université d'Angers, Université Charles de Gaulle Lille 3, Université Claude Bernard–Lyon, Université de Bourgogne, Université de Cergy-Pontoise, Université de la Méditerranée-Aix- Marseille II, Université de Nantes Faculté de Médecine, Université de Nice, Université de Paris 10, Université de Paris 8, Université de Poitiers, Université de Provence–Aix Marseille I, Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université des Sciences et Technologies de Lille, Université Joseph Fourier–Grenoble, Université P. et M. Curie–Paris 6, Université Paris Diderot–Paris 7, Université Paris Est Créteil Val de Marne, Université Paris Est de Marne la Vallée, Université Paris XII, Université Paris XI, Université Pau et des Pays de l'Adour, Université René Descartes–Paris 5.

UNIVERSITE DE THESSALIE

Université de Picardie Jules Verne, Université d'Angers, Université d'Artois, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Université de Franche-Comté, Université Victor Segalen-Bordeaux II, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Ecole Centrale Paris, Université d'Auvergne-Clermont 1, Université Blaise Pascal, Clermont II, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Joseph Fourier-Grenoble 1, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Université du Maine, Université du Droit et de la Santé-Lille II, Université de Limoges, Université Lumière-Lyon 2, Ecole Centrale de Lyon 2, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, Université de Montpellier I, Institut Universitaire de Formation des Maîtres-Montpellier 2, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, Université Henri Poincaré-Nancy 1, Université de Nantes, Université d'Orléans, Université de Paris IV–Sorbonne, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Université de Paris-Sud XI, Université Paris XII-Val de Marne, Ecole Normale Supérieure, IUFM de Paris, Ecole Nationale Supérieure d' Architecture de la ville & des territoires-Marne la Vallée, Université de Pau et les Pays de l'Adour, IUFM de Bretagne, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, Université de Strasbourg, Université de Toulouse II-Le Mirail, Université François Rabelais-Tours.

UNIVERSITE DEMOCRITE DE THRACE

Université de Picardie Jules-Verne, Université de Franche-Comté, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, Université de Bourgogne-Dijon, Université de Bretagne-Sud, Université de La Rochelle, Université de Lille II, Université Charles de Gaulle-Lille III, Université d'Aix-Marseille, Université de Montpellier I, Université Paul Valéry-Montpellier III, Université Nice-Sophia Antipolis, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), Université Paris 13, Université de Rennes I, Université de Strasbourg, Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, Université François Rabelais de Tours.

UNIVERSITE D'EGEE

Université de Picardie Jules Verne, Ecole de Management de Normandie, Université Montpellier 1, Université Louis Pasteur de Strasbourg, Université Paris 13-Paris Nord, Université de Technologie de Compiègne, Université de la Méditerranée-Aix Marseille II, Université Charles de Gaulle-Lille III, Université de Nantes, Université de Rennes I, Université Montpellier 2, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse Université Lumière Lyon 2, Université Paris 8, Université Catholique de l'Ouest, Université de Strasbourg, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, Université de La Réunion, Université de Nice Sophia Antipolis, Université de Rouen, Université Paris-Est Marne-La-Vallée, Université Lille 1.

UNIVERSITE DE IOANNINA

Université de Paris I Panthéon Sorbonne, Université de Sorbonne–Ecole Pratique des Hautes Études (EPHE), Université Paris-Sorbonne-Paris IV, Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Université Paris–Ouest Nanterre La Défense (Paris X), Université Paris-Sud 11, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Université Paul Valéry Montpellier III, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), Université de Strasbourg, Université Lumière Lyon 2, Université de Nice-Sophia Antipolis, Université de Picardie Jules-Verne, Université de Poitiers.

UNIVERSITE IONIENNE

Université de Caen, Université Paul Valéry-Montpellier 3

UNIVERSITE DU PELOPONNESE

Université Montesquieu-Bordeaux 4, Université Charles de Gaulle-Lille 3, Université Marc Bloch-Strasbourg 2, Université Paris 10-Nanterre, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), Université Paris-Sud 11.

UNIVERSITE DE MACEDOINE OCCIDENTALE

Université de Nantes, Université d'Orléans-Tours

UNIVERSITE DE GRECE CENTRALE

Néant

UNIVERSITE OUVERTE DE GRECE

Université de Toulouse II - Le Mirail, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

.....

ATEI D'ATHÈNES

Université de Corse-Pascal Paoli, École Supérieure des Arts Appliqués et du Textile-Roubaix, École Supérieure d'art et de design, École de design Nantes Atlantique, Ecole Estienne-Paris, Université de Haute-Alsace, Institut d'arts visuels d'Orléans, Université Paul Valéry-Montpellier 3, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut de formation en soins infirmiers CHU de Grenoble, Université de la Méditerranée, Université de Savoie, Université de Picardie Jules Verne, Université Paris 13, Université Lille 1 Sciences et Technologies, Ecole Supérieure de Commerce de La Rochelle, Université de Poitiers-IUT d'Angoulême, Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de Lyon, Université d'Artois, Université de Savoie, Université de Limoges, École Supérieure d'Agriculture d'Angers, Université d'Orléans, Université de Sciences et Technologies Bordeaux 1, Groupe ESAIP d'Angers.

ATEI DU PIREE

Université de Haute Alsace, Université Henri-Poincaré Nancy I, Institut National Polytechnique de Toulouse, IUT de Metz, Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, Université de Rennes I, Université Pierre Mendès France-Grenoble II, Université des Sciences et Technologies de Lille, Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand II, Université Paris XIII- Paris Nord, Université de Perpignan.

ATEI DE THESSALONIQUE

Université Claude Bernard Lyon 1, Université d'Angers, Université de Savoie, Université Paris 12 Val de Marne, Université de la Rochelle, Université Bordeaux 1, Ecole Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB), Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique, Noisy Le Grand, Université Bordeaux 1, IUT Périgueux-Bordeaux 4, USTL Université des Sciences et Technologies de Lille, Institut Limayrac-Toulouse, Groupe ESA-Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, Université de Bourgogne.

ATEI DE PATRAS

Université de Sciences et Technologies Bordeaux 1, Université de Technologie de Compiègne, Université d'Artois, Université Claude Bernard-Lyon 1.

ATEI LARISSA

Université de France-Comté, Université de Nancy II / IUT, Université d'Artois

ATEI DE CRETE

Université de Picardie Jules Verne, Université d'Angers, Université de Bourgogne, Université Joseph Fourier – IUT de Grenoble, Université de La Rochelle, USTL-Université des sciences et technologies de Lille, Université de la Méditerranée-Aix-Marseille 2, Université Paris 13, École Supérieure d'Ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens-ESIEE, Université Paul Sabatier-Toulouse 3, École Polytechnique, Palaiseau, Université Bordeaux 1,

ATEI D'ÉPIRE

Université Paul Valéry-Montpellier 3

ATEI DE KAVALA

Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, Université de Bretagne, Université Claude Bernard-Lyon 1, Université d'Auvergne, Université Pierre et Marie Curie, Université de Metz.

ATEI DE KALAMATA

Université Paris 13

ATEI DE MACEDOINE OCCIDENTALE

Université Claude Bernard Lyon 1, Université Lumière Lyon 2, Université des Sciences et Technologies de Lille, Université de Metz.

ATEI DE LAMIA

Université de Limoges

ATEI DE MESSOLONGUI

Néant

ATEI CHALCIS

Université d'Orléans

ATEI DE SERRES

IUT Marne la Vallée, IUT de Grenoble.

ATEI DES ILES IONIENNES

Néant

ECOLE SUPERIEURE DE PEDAGOGIE ET D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

École Normale Supérieure de Cachan, IUFM d'Aix-Marseille, Université de Provence Aix Marseille I, UCO-Association Saint-Yves